

Présent-e-s : env.25 personnes à la Maison des Associations, salle Gandhi.
Excusé-e-s : Mmes A. Cuenod, A. Felder, M. Felix, J. De Haller, H. Huber, L. Maury Pasquier, M. Roth Bernasconi, F.Schenk Gottret, A. Weidmann, Mme. Wetterli.
MM. Diaz, R. Longet, Y. Rochat, A. Rodrik, G. Scheller, J. Vernet,

0 Accueil :

- Maryelle Budry, présidente d'ELISA, ouvre l'assemblée à 18h40 en accueillant les personnes présentes par des remerciements aux donateurs et donatrices, dont le support financier est toujours important, aux mandataires et aux asilonautes qui contribuent à la vie de l'association. Dans un contexte politique très défavorable, cette assemblée générale se veut être une occasion de faire le point et de s'orienter pour continuer la lutte, face aux mesures d'économies drastiques et aux conditions de vie dégradées que les requérant-e-s vont une nouvelle fois subir.
- La présidente annonce les personnes excusées (cf. ci-dessus).

1 Adoption du PV de l'assemblée du 27 février 2003 :

Le PV est adopté sans remarque.

2.1 Rapport d'activité d'ELISA présenté par Barbara Tschopp:

La situation générale :

Malgré une diminution des demandes d'asile d'environ 25 %, les demandes d'aide à nos permanences n'ont pas connu de régression. Les délais de procédures se sont considérablement raccourcis, les requérants reçoivent leur réponse souvent au Centre d'enregistrement, ou dans les semaines qui suivent. L'ODR a liquidé 27 200 dossiers, soit 30 % de plus que reçus durant l'année. Ceci explique la pluie de décisions négatives à laquelle nous avons assisté.

Dès l'été, la préparation des nouvelles mesures d'économie (pas encore en vigueur aujourd'hui) s'est fait sentir chez les fonctionnaires comme les requérants. L'administration demandait à ceux-ci des copies de leur recours dès qu'elle était informée d'une décision négative. Les mandataires et asilonautes ont alors subi une pression importante pour faire des recours à tout prix. Une intervention de la Coordination asile auprès de l'HG y a mis fin.

Les conditions de logement dans les Pc et autres baraquements précaires ont souvent été sources de plaintes. L'ODR demande aussi de plus en plus souvent des traductions et il faut négocier pour que les frais occasionnés soient pris en charge. Ou encore, dans le cas de procédures accidentellement closes, le requérant doit expliquer pourquoi il demande son dossier pour l'obtenir et il doit payer les copies. Enfin, après les votations de novembre, une grande inquiétude se fait sentir parmi nos clients.

Le travail des permanences:

Pour mieux connaître la quantité et le type de travail que nous arrivons à fournir, nous avons instauré un registre des dossiers et parallèlement des fiches à remplir pour chaque visite. Ces instruments ayant été mis en route en cours de période, les résultats obtenus sont à affiner.

Nous avons reçu :

- une centaine de visites par mois, soit autour de 1'200 pour l'année
- environ 190 dossiers ont été pris et ont donné lieu au minimum à un écrit et deux visites. Sur 80 dossiers pris depuis la rentrée, 23 étaient des NEM.
- Le nombre de dossiers ouverts en permanence se situe autour de 200.
- Nous avons pris 40 mandats au nom d'ELISA

- Et assisté à une dizaine d'auditions cantonales et fédérales.
- Faits 15 recours et 5 reconsidérations au nom d'ELISA et une bonne centaine de recours au nom des requérants.
- 5 de nos mandants ont reçu l'asile, soit deux jeunes filles turques, un monsieur égyptien, un monsieur togolais et un monsieur algérien dont la famille pourra aussi venir, et 7 admissions provisoires.

ELISA avait contribué à aider une maman somalienne à sauver ses 3 enfants mineurs restés au pays en les amenant au Kenya pour demander de l'aide. D'après nos dernières informations, le HCR à Nairobi leur a conféré le statut de réfugiés. Ils pourront donc sous peu rejoindre leur mère ici. Donc, il y a aussi des résultats positifs.

Les bénévoles mandataires et asilonautes:

Bien que changeant relativement souvent, le nombre des bénévoles actifs fluctue autour de 20, dont une dizaine participent plus régulièrement aux permanences, et cinq assurent le gros du travail. La prise en charge des dossiers, pas limitée aux permanences, nécessite des heures de recherches, de contacts et de rédaction, et l'investissement des mandataires et des asilonautes est fondamental. Barbara les remercie toutes et tous très sincèrement, sans eux, le service d'assistance juridique bénévole de notre réseau n'existerait pas.

Barbara remercie également Rachel, qui a assuré le suivi administratif pendant ses vacances, Reem qui assure le nettoyage de nos locaux, et Noémie qui s'investi pour l'organisation des structures administratives pour les rendre le plus autonomes possible.

Agora est remercié pour l'accueil des requérants d'asile lors des permanences, sans cette aide précieuse, nous serions submergé de requérants mécontents attendant leur tour. Merci à Michel qui assume une permanence par semaine et toujours disponible pour donner des conseils.

Du côté de la formation, deux formations de base ont été organisées en mars et en octobre, suivies par une douzaine de personnes chaque fois, dont une petite moitié sont ensuite devenus des bénévoles. Barbara a elle suivi en janvier une formation autour des restrictions du droit liés au terrorisme. Une discussion mensuelle est mise sur pied avec les mandataires, pour intensifier les échanges et les informations pratiques. La prochaine aura pour thème le délai de recours de 5 jours pour les NEM, sujet introduit par Rachel.

Rachel a présenté un mémoire de diplôme sur la base de nos dossiers, nous la félicitons. Julie a le projet d'utiliser notre activité internationale cette fois-ci, pour ses études. Nous avons des demandes de stage - actuellement une personne participe à un programme d'intégration professionnelle et sociale de l'OSEO - et des demandes de civilistes; nous profitons souvent de ceux d'Agora qui s'intéressent à notre travail.

Depuis que notre activité est mieux connue et notre travail plus régulier, plus de jeunes paraissent s'y intéresser. Cette sensibilisation et formation aux problèmes de migration moderne est très importante et nous devrions y accorder une attention plus grandes.

Sur le plan international:

Nos tentatives d'intervention auprès de la CEDH, où une requête est en cours, n'avancent que très lentement.

En conclusion et malgré de sombres auspices suisses et européennes pour les requérants d'asile et autres migrants, ELISA a encore un bel avenir devant elle dans la défense des

migrants forcés sinon des requérants d'asile, et dans la sensibilisation des jeunes à ces problèmes que leur génération aura à résoudre.

En réponse à une question sur les relations avec Vallorbes, ELISA a d'abord soutenu le groupe de Vallorbes par la formation et le financement. Les activités du groupe se sont fondues dans celle du SAJE, service d'aide juridique vaudois aux requérants. Si les échanges d'informations restent, il n'y a plus de lien direct avec ce groupe.

2.2 Rapport d'activité de Michel Ottet pour ELISA à l'aéroport :

Michel adresse de chaleureux remerciements à celles et ceux qui poursuivent leur soutien, en particulier au Groupe d'accueil de requérants de la Servette. Le financement du poste à l'aéroport continue d'être assuré principalement par le soutien des membres. Il remercie aussi l'aumônerie de l'aéroport, qui assure une permanence quotidienne dans la zone de transit et nous informe des situations. Sans cette présence, les requérants auraient beaucoup de peine à se faire aider.

Durant l'année 2003, 428 demandes d'asile déposées en Suisse provenaient des aéroports, soit deux cents de moins qu'en 2002 et pratiquement le quart de celles déposées en 1998. On constate que les demandes à l'aéroport subissent une évolution en dent de scie. Fin 2003, le nombre de demandes d'asile déposées à l'aéroport de Genève-Cointrin est en augmentation, on voit parfois arriver plusieurs candidats à l'asile par semaine.

En 2003, Michel a suivi une douzaine de cas à l'aéroport, et 4 mandats ont été pris en charge. Pour trois de ces mandats, les personnes ont été autorisées à entrer en Suisse par l'ODR sans intervention auprès de la Commission de recours.

Quelques faits marquants à relever au cours de cet exercice, qui mettent en évidence la nécessité toujours plus grande de travailler étroitement avec les services à l'étranger.

Le premier cas concerne une femme et ses trois enfants qui voulaient rejoindre son mari, demandeur d'asile en Grande-Bretagne. Après avoir passé une nuit à Londres, elle a été renvoyée vers Genève où elle était passée en transit. Pour éviter son renvoi vers le pays d'origine, elle s'est vue contrainte de demander l'asile en Suisse. Michel a tenté de la faire repartir en Angleterre avec l'aide d'un avocat sur place. Mais l'ODR n'a pas voulu la renvoyer en Grande-Bretagne, et a autorisé l'entrée en Suisse. Sans espoir de retour en Angleterre, il a fallu convaincre cette mère et ses enfants d'entrer en Suisse ...

Dans le 2^e cas, les autorités britanniques ont pris décidé le renvoi d'un passager vers Cointrin où il était passé en transit. Il avait été maltraité par la police anglaise lors de son renvoi. Lors d'une première tentative, le commandant de bord a refusé de l'embarquer avec les agents qui l'accompagnaient. Pour ce cas très bien documenté, il a été malheureusement quasi impossible d'agir de manière efficace auprès des diverses institutions, à proximité des fêtes de Noël ...

Le 3^e cas concerne le secteur français de l'aéroport. Les lois françaises y sont applicables, toutefois, les autorités françaises peuvent recourir aux services des autorités suisses. Mais, bien que le droit français s'applique, le dépôt d'une demande d'asile en France n'y est pas possible. Un homme qui venait rejoindre son épouse réfugiée en France a été interdit d'entrer par la Police aux frontières, bien qu'il soit au bénéfice d'une autorisation de regroupement familial et d'un visa. Il a alors été remis aux autorités suisses en vue de son refoulement immédiat, en violation de la règle prévue par le droit français. Nous avons été averti de cette situation par la CIMADE, et avons tenté de le faire entrer en France. Suite à de nombreuses démarches, et au dépôt d'un recours contre le refus d'entrée en France par une avocate, un

nouveau visa a été établi par le consulat de France et il a enfin été autorisé à entrer dans le pays.

Les activités pour le réseau EXODUS :

Au cours de cet exercice, Michel a participé en compagnie de Rachel Berry à la session d'EXODUS à Prague du 3 au 5 avril 2003.

EXODUS est un réseau de personnes et d'associations en contact avec les demandeurs d'asile et étrangers retenus dans les aéroports et les zones de transit en Europe. Il regroupe des aumôniers, des assistants des services sociaux et juridiques. Dans le contexte des demandes d'asile aux aéroports, cette collaboration entre les divers services actifs dans ces lieux est capitale.

La prochaine assemblée devait avoir lieu en Slovaquie, mais des difficultés pratiques ont rendu impossible ce projet. Michel et Rachel, qui est remerciée pour son aide précieuse et efficace, ont organisé cette session à Londres, qui aura lieu du 6 au 9 mai 2004.

D'autre part, pour le réseau EXODUS nous avons mis en place un site Internet :

<http://www.exodus-network.org> qui veut être un vitrine pour le réseau et un trait d'union entre nos divers services.

Ces activités ont pris et prennent encore une partie importante du temps de Michel.

Les activités pour ELISA (en dehors de celles liées aux questions d'aéroport) :

La baisse des demandes d'asile a permis de disposer d'un peu temps pour développer le site Internet d'ELISA: <http://www.elisa.ch>. Notre site est maintenant pleinement opérationnel et contient un répertoire avec commentaire de près de 700 liens Internet. Cette amélioration technique a nécessité un travail très long et parfois fastidieux, et des remerciements sont adressés à Jonathan Ernst en particulier et Romain Oguey pour leur aide précieuse.

En conclusion, Michel remercie Barbara pour son étroite collaboration marquée par sa disponibilité et de ses compétences.

3.1 Présentation des comptes pour l'exercice 2003 :

Jérôme De Weck, trésorier d'ELISA, présente les résultats du dixième et dernier exercice de son mandat. En effet, comme il l'avait été annoncé à l'assemblée l'année dernière, Jérôme se retire de la fonction de trésorier, fonction qu'il transmet à Zlata Salihbegovic qui collabore avec lui depuis l'été 2003. Il confirme aussi vouloir continuer son investissement au sein du comité d'ELISA.

Les comptes sont distribués à l'assemblée et présentés au rétroprojecteur.

Au plan des recettes:

- Les recettes sont constituées principalement par les dons et versements individuels, ainsi que le soutien d'institutions, et aussi de versements suite à des recours gagnés auprès de l'ODR.
- Les recettes laissent apparaître une stagnation voir une érosion des membres donateurs. Les dons s'affichent en baisse.

Au plan des dépenses :

- L'essentiel des dépenses est constitué par les salaires et leurs charges, deux postes à mi-temps pour le travail des permanents. Les dépenses de cet exercice restent cadrées avec les prévisions budgétaires de 2003 acceptées par l'AG l'année passée.

Le résultat au bilan marque un déficit plus grand que celui prévu au budget, principalement à cause de la baisse des recettes.

ELISA a obtenu pour cet exercice une subvention de 25'000.- de la Ville de Genève, puis une subvention sur le fond de l'AGECAS accordée par le Département Aide Sociale et Santé de l'Etat de Genève.

Les comptes bouclés montrent un résultat déficitaire d'environ 13'560.- après subventions. Au vu de ce résultat, la Ville de Genève, sollicitée par le comité d'ELISA, a décidé d'accorder une couverture de déficit de 7'500.- qui permet de réduire le montant déficitaire final.

Les comptes de réserve ont diminué durant cet exercice. Les comptes de liquidités laissent apparaître un montant plus important, ceci vu l'encaissement récent des subventions susmentionnées.

3.2 Rapport des vérificateurs des comptes :

Mme Claire De Reynier présente le rapport des vérificateurs des comptes (M. G. Scheller est excusé). Elle relève le travail très complet, parfaitement clair et précis du trésorier. Elle relève que le déficit est couvert par les réserves de l'association. Elle propose à l'assemblée d'approuver ces comptes. L'assemblée approuve unanimement et donne décharge au trésorier.

La présidente, au nom d'ELISA, remercie Jérôme De Weck pour son travail précieux, constant et toujours tenu avec une rigueur remarquable durant ces nombreuses années. Il est remercié par applaudissement de la salle.

3.3 Présentation du budget pour 2003 :

Jérôme de Weck présente le projet de budget, dont les lignes principales sont :

- Une légère hausse des recettes, au vu de l'expérience de 2003.
- Le maintien des subventions de la Ville de Genève, et de l'Etat de Genève.
- Les charges seront en légère hausse, en lien avec les adaptations des salaires.
- Le résultat de l'exercice, selon ces perspectives, laissera apparaître un déficit après subvention d'environ 11'300.-

Cette proposition est soumise à l'assemblée. Le comité d'ELISA doit poursuivre sa recherche de fonds, pour solidifier les ressources existantes et solliciter de nouveaux soutiens publics comme privés. Une suggestion est faite de s'adresser à l'association des communes genevoises.

L'assemblée accepte le budget 2004 tel que proposé.

3.4 Décharge et élection des vérificateurs des comptes :

Les vérificateurs des comptes sont remerciés pour leur travail par l'assemblée.

Mme de Reynier et M. Gérald Scheller acceptent de poursuivre leur mandat. M. Cruse accepte la charge de suppléant. L'assemblée accepte la décharge des vérificateurs des comptes et confirme leur nomination pour le prochain exercice.

4 Décharge et élection du comité :

La présidente demande à l'assemblée la décharge du comité pour l'exercice 2003, acceptée sans opposition.

Pour l'élection du nouveau comité, Maryelle Budry, présidente, présente les membres sortants du comité: il s'agit de Jérôme, de Weck, Martine Félix et Alexandra Felder - excusées toutes deux - Véronique Egger, de l'AGORA, et de Romain Oguey Leresche.

Durant l'année, deux nouvelles membres ont rejoint le comité et sont également candidates à l'élection: il s'agit de Josiane Lewalle, collaboratrice au CICR, et de Zlata Salihbegovic, mathématicienne employée de l'Etat, ancienne requérante.

Michel Ottet et Barbara Tschopp, nos deux permanents participent aussi à chaque séance du comité.

Enfin, deux nouveaux candidats se présentent pour renforcer ce comité: il s'agit de Mlle Julie Gaudrot, avocate, étudiante IUED et mandataire d'ELISA, et de M. William Makosso, licencié de l'Université et mandataire.

L'assemblée accepte l'élection du nouveau comité sans opposition.

5 Charte d'ELISA :

Josiane présente le projet de Charte d'ELISA et le travail qui a mené à son élaboration. Ce document concrétise le besoin de nommer les fondements et les orientations d'ELISA. C'est la clarification de la philosophie et des principes de l'association. Ce document nomme aussi ses bases juridiques, les tâches des mandataires et l'orientation des activités incluant le contexte international.

Notons aussi que pour obtenir le soutien financier qui lui est nécessaire, ELISA doit toujours plus présenter ses activités et ses buts de manière précise et attrayante. Dans cette perspective, l'élaboration de la Charte d'ELISA, ainsi que celui d'un engagement des mandataires d'ELISA, clarifie notre communication.

Le projet est lu à l'assemblée. Le dernier paragraphe porte à discussion dans l'assemblée. Une opinion relève que la qualification de la bureaucratie est trop forte dans ce document, une autre opinion défend qu'il faut bien nommer ce qui fait obstacle à une application du droit tel qu'ELISA le comprend.

Le comité est chargé de trouver la formule juste.

6 Conclusion et présentation " Quelle réponse citoyenne à l'effondrement du droit d'asile? " :

L'assemblée est levée pour une verrée de l'amitié avant le débat public.

Puis Maryelle Budry et Michel Ottet introduisent la conférence-débat avec Ueli Leuenberger. Maryelle rappelle le parcours d'Ueli, aujourd'hui conseiller national des Verts genevois, engagé depuis plus de 35 ans pour la défense des droits humains. Michel rappelle que les chambres fédérales vont réviser la Loi sur l'asile - une fois encore - et la Loi sur les étrangers lors de la session du printemps. Le contexte est aussi marqué par les mesures d'économies qui s'imposeront dès le 1^{er} avril, avec pour conséquence la suppression de l'assistance aux requérant-e-s débouté-e-s.

La conférence commence, suivie par plus de 40 personnes.

Pour le PV : R. Oguey Leresche